7 semaines d'un mouvement social inédit pour dire : LA RETRAITE PAR POINTS C'EST TOUJOURS NON !!!

Malgré les annonces du premier ministre et après 6 semaines d'un mouvement social inédit, dont nous nous félicitons, la population soutient toujours majoritairement la mobilisation contre ce projet absurde et injuste (60% de soutien, au baromètre Harris Interactive du 14 janvier). La communication gouvernementale visant à nous expliquer à nouveau que ce projet est « juste et simple » se heurte à une opinion publique qui voit bien qu'il s'agit de nous faire travailler plus longtemps pour des pensions plus basses.

L'un des arguments du gouvernement pour faire accepter sa réforme par points, c'est de dire que celle-ci s'inscrira dans un système par répartition pour lequel le gouvernement serait très attaché. En fait là aussi le gouvernement nous ment, car sa réforme ouvre en grand les portes de la capitalisation.

En effet, l'article 64 du projet de loi porte sur la capitalisation. Ratifiant des ordonnances de la loi Pacte, relative à la croissance et la transformation des entreprises, il appelle l'épargne retraite à se généraliser. La réforme de l'épargne retraite issue de la loi Pacte vise selon l'article à entrainer une « stimulation de la concurrence sur ce marché par une ouverture de tous les produits d'épargne retraite aux assureurs, aux gestionnaires d'actifs et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire. »
Le pseudo compromis accepté par certaines organisations syndicales sert au gouvernement de point d'appui pour indiquer à longueur d'antenne, qu'il serait temps d'arrêter la grève. Mais l'article 55 du projet indiqueque l'âge pivot sera rétabli si aucun une mesure d'âge » destinée à équilibrer le système des retraites n'est trouvée, ce qui est évident vu qu'aucun autre levier ne peut être activé. D'ailleurs si tel n'était pas le cas, il est prévu que le gouvernement prenne ses responsabilités par ordonnance.
L'article 64 du projet de loi porte sur la capitalisation, et invite les assurances privées à se positionner sur le marché. C'est ce que confirme l'abaissement du seuil de cotisation pour les cadres, incités indirectement à compenser la perte de revenus par la capitalisation, de même que les liens de Macron avec le fond de pension Black Rock.
Majoritaires ensemble, les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, CNT exigent le maintien des régimes de retraite existants par répartition solidaire et intergénérationnelle, fondés sur un système par annuités.

L'intersyndicale porte des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous dans le régime de retraite actuel. Elles s'appuient sur les cotisations sociales et les richesses créées par le travail.

- Il faut augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public, mettre en œuvre immédiatement l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Il faut développer l'emploi stable, mettre fin à la précarité particulièrement de la jeunesse etprendre en compte les années d'étude. Les plateformes numériques doivent être soumises à cotisation.

- Nous exigeons la fin ou la compensation des exonérations patronales, la réorientation des crédits d'impôts aux entreprises vers le régime des retraites et l'élargissement de l'assiette de cotisations afin d'inclure tous les travailleur.euses dans le régime par répartition et d'éviter toute ouverture à la capitalisation. Il est indispensable de préserver les réserves de tous les régimes de retraite.
- La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale doit être une priorité avec l'instauration d'une contribution sociale pour la protection sociale sur les revenus du capital.

C'est pourquoi les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, CNT appellent à réunir des assemblées générales pour continuer et amplifier encore la mobilisation afin d'obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur la base de nos propositions.

Nos organisations appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salarié.es le décident. Elles appellent à des actions de grève, de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire.

La semaine qui s'ouvre est particulièrement importante puisque le 24 janvier, le conseil des ministres devrait examiner le projet de loi. Elle doit être l'occasion de faire monter en puissance la mobilisation. Pour ce faire l'intersyndicale départementale appelle les salarié-es à se mobiliser et participer aux initiatives présentées ci-dessous.

Mardi 21 janvier

- à partir de 5h : Rendez-vous à la Chauvinière, rue de l'Angevinière (Le Mans) pour en appuyer le rassemblement unitaire/piquet de grève.

Mercredi 22 janvier

- 5h : piquet de grève/tractage à NTN, sortie d'Allonnes en direction de la Suze.

- 18H30 : SOIRÉE DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN AUX GRÉVISTES.
Salle Jean Carmet à Allonnes. Interventions, témoignages, concerts, etc

REPAS SUR PLACE

(on peut apporter un plat à partager).

FORMULE PÂTES BOLOGNAISE GALETTE À 5 €
BÉNÉFICES REVERSÉS AUX GRÉVISTES

Jeudi 23 janvier

- 5h : piquet de grève/tractage à GKN, rue M. Trintignant (en face de l'aérodrôme)

- 17h30 : retraite aux flambeaux, dans le centre ville. Départ place d'Arcole (Le Mans), devant le palais des congrès.

VENDREDI 24 JANVIER

- 5h : piquet de grève/tractage au centre tri postal, rue Monthéard, Le Mans

- 13H30 MANIFESTATION
Départ à 13h30, place de la République (Le Mans)